

L'insuffisance d'hygiène et les capacités trop limitées des accoucheuses mettaient la vie de la mère en danger. Une étude montre, qu'entre 1700 et 1829, une femme meurt toutes les 100 naissances des suites d'un accouchement, à comparer à la situation d'aujourd'hui où c'est moins de 1,5 femme toutes les 100 000 naissances (60). Au-delà de 75 ans, les hommes (17%) vivent plus longtemps que les femmes (11%). Sur les 112 cas étudiés, un seul homme et une seule femme ont dépassé les 85 ans. La doyenne de la période étudiée est Jeanne Bresson des Crozes Hauts. Elle décède en janvier 1799, à 98 ans.

Par contre, la mortalité des enfants est très importante. Cette mortalité représente un tiers des décès totaux. Elle totalise presque 40% des décès enregistrés pour l'ensemble du sexe féminin. Et encore, tous les enfants mort-nés n'étaient pas déclarés. Les garçons semblent montrer une meilleure résistance que les filles. L'âge moyen des enfants morts entre 0 et 14 ans est inférieur à 3 ans. La mortalité est donc très significative dans les premières années de la vie. Au début du XVIIIe siècle, un enfant sur trois meurt en bas âge et moins d'un enfant sur deux parvient à l'âge adulte. Il n'est pas rare de voir l'acte de décès succéder à l'acte de naissance. Ainsi, Raymond Verdelhan et sa femme Susanne Folcher n'auront que 2 enfants, enfants qui mourront tous deux en bas âge. Leur garçon Raymond est né en 1817, et il meurt en 1818. Leur fille Lucie est née en 1820, et elle meurt en 1821. Il n'y aura aucune descendance pour pérenniser cette famille dans le hameau. Citons aussi, François Bancelhon et Louise Saix de Currières, qui vont avoir une douzaine d'enfants, dont 5 meurent en bas âge entre 1821 et 1841. Cette forte mortalité infantile restera malheureusement une constante encore longtemps. Jean-François Plantier de Currières épouse en 1855 Rozalie Filhol. Ils verront, entre 1866 et 1870, quatre de leurs enfants mourir consécutivement, chacun âgé de moins d'un an (Eugénie Alix, Léa Rozine, Adrien et Marie Eugénie). Les causes de la mort ne sont jamais indiquées dans l'acte de décès.



L'âge du décès nous montre que parfois, l'arrêt de l'allaitement maternel avec l'apparition des premières dents est fatal à l'enfant. Le lait maternel est alors remplacé par du lait d'animal non stérilisé, et des aliments en bouillie où l'hygiène n'a pas encore sa place. À cela, se rajoutent l'ensemble des maladies infantiles, dont la variole (la petite vérole) pour laquelle un vaccin fut trouvé à cette époque, en 1796. Plus généralement, la mortalité infantile est aggravée par le fait que souvent les enfants sont donnés en nourrice jusqu'au sevrage. Cette pratique de mise en nourrice s'est développée surtout à partir du 17<sup>e</sup> siècle, pour atteindre son apogée au 19<sup>e</sup> siècle. La mère au foyer qui s'occupe des enfants est un concept alors inexistant. Cette pratique touche toutes les classes sociales, même si elle est plus courante chez les gens aisés et les citadins. Pour les nobles et la bourgeoisie des villes, « l'allaitement est une fonction trop animale pour être pratiqué par une dame de qualité » (37). L'allaitement enlaidit la femme, et les rapports sexuels sont interdits durant cette trop longue période. Ne pas allaiter est une marque de rang social élevé, et avoir une nourrice à demeure est un vrai signe de richesse (37). Toutefois, la plupart des enfants sont envoyés chez des nourrices à la campagne pour y retrouver des conditions de vie difficiles et un suivi limité. À Currières, les familles ne mettaient pas leurs enfants en nourrice, mais nombre de femmes en recevaient pour les nourrir jusqu'au sevrage. La dernière nourrice du hameau semble avoir été Élodie Berthe Rodier, épouse de Cyprien Folcher. En 1887, elle prend en nourrice Georges Philippe, né en août 1887. Les parents de ce dernier sont respectivement infirmier et couturière à Nîmes. L'enfant est nourri au sein contre une rémunération de 20 francs par mois (38). Malheureusement, l'enfant meurt un mois après son arrivée, en septembre 1887. Mais Élodie Berthe a du lait de disponible, et elle reprend un enfant dans la foulée. Cette fois-ci, c'est Charles, né en octobre 1887, et dont les parents sont Nîmois. Charles meurt 4 mois plus tard en février 1888. En

septembre 1892, Jeanne Henriette est prise par Élodie Berthe Rodier pour être nourrie au sein, pendant un an, contre 23 francs par mois. En 1897, elle reprend un dernier enfant, Antonin, né en avril 1897. Le père est boulanger à La Grand-Combe et la mère est sans profession. Pour 25 francs par mois, elle est autorisée à nourrir l'enfant au sein, au biberon, au lait de chèvre ou autrement (38). L'enfant est rendu à ses parents au moment du sevrage, à l'âge de 2 ans, en avril 1899. Devant la très forte mortalité des nouveau-nés et pour éviter les abus, la loi Roussel de décembre 1874 met en place une surveillance par l'autorité publique. L'objectif est de protéger la vie et la santé des enfants âgés de moins de 2 ans, placés en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile des parents (39). Ainsi, en 1897, Élodie Berthe n'a pu reprendre d'enfant qu'après une visite médicale auprès du docteur Julié de la Levade. Elle n'a pas été autorisée à élever plus d'un enfant à la fois, en même temps qu'elle allaitait un des siens...